

N° 325-2012/APS/DENV/CM

Date du : 15/02/2012

Rapport
à
l'assemblée de la province Sud

OBJET : modification de la dénomination de certaines aires protégées et habilitation du bureau à fixer les tarifs d'entrée dans les aires protégées

PJ: un projet de délibération

En mai 2011, la mairie de Nouméa a souhaité rendre hommage à Albert Euvé et Lucien Audet, à l'origine de la création du parc municipal du Ouen Toro, en le renommant. Ce parc étant établi par le code de l'environnement, une modification de ce code est nécessaire pour officialiser le changement de nom.

Par ailleurs, afin de souligner que le périmètre des parcs provinciaux de la Zone Côtière Ouest et du Grand Lagon Sud est inscrit au patrimoine de l'humanité, il est proposé de les appeler désormais « sites inscrits », sans altérer leur régime juridique local de parc provincial.

Enfin, une habilitation du Bureau de l'assemblée de province serait nécessaire pour fixer et modifier les tarifs de l'ensemble des aires protégées, notamment le parc de la Rivière Bleue, Netcha et Bois du Sud. Il est donc proposé de procéder à une habilitation générale pour modifier les droits d'entrée et prix des produits et prestations vendues par la province Sud dans les aires protégées, à l'exception du Parc des Grandes Fougères, géré par un syndicat mixte.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.